

Import/Export vers le logiciel privé d'emploi du temps

La structure de l'établissement (divisions et groupes) peut être ENTIEREMENT créée dans STSWEB. (voir document « structures STSWEB »).

Elle peut être également créée en partie dans le logiciel privé d'emploi du temps.

Dans ce cas, il faut obligatoirement suivre la démarche suivante :

1. Création des divisions dans STSWEB
2. Exportation de la structure vers le logiciel privé d'emploi du temps
3. Importation de la structure dans le logiciel d'emploi du temps
4. Création des groupes (et autres informations) dans le logiciel d'emploi du temps puis exportation
5. Importation dans STSWEB

a) Exporter la structure vers le logiciel privé

Les informations exportées vers le logiciel privé d'emploi du temps sont :

- l'année et le code de l'établissement
- les nomenclatures
- la structure (divisions et groupes)
- les services
- les ressources rattachées aux services
- Les indemnités de professeur principal
- La discipline et le nombre d'heures des enseignants dans les disciplines (à partir de STSWEB v2)

STSWEB crée un fichier au format XML nommé de la manière suivante :

sts_emp_<code rne>_<année>.xml

Exemple : sts_emp_9830002k_2006.xml

- Cliquer sur **Exports / Emploi du temps**
- Cliquer sur **Enregistrer** et sauvegarder le fichier XML dans le répertoire
- Cliquer sur **Fermer** pour fermer la fenêtre de sauvegarde
- Accéder au logiciel privé d'emploi du temps
- Importer la structure dans le logiciel privé d'emploi du temps

b) Importation des données du logiciel privé vers STSweb

Les informations importées du logiciel privé d'emploi du temps sont :

- les groupes
- les services
- les données d'emploi du temps (à partir de STSWEB v2)
- En facultatif :
 - Les ARE (activités à responsabilité établissement)
 - Les indemnités Professeur principal

STWEB importe un fichier au format XML. Ce fichier doit avoir une structure bien définie pour être importé.

- Exporter les données à partir du logiciel privé d'emploi du temps
- Accéder à **STS WEB**
- Cliquer sur **Imports / Emploi du temps**
- Cliquer sur **Parcourir** et rechercher le fichier XML à importer
- Accepter (ou non) l'importation des indemnités professeur principal
- Sélectionner les types d'ARE à importer
- Cliquer sur **Valider**
- Cliquer sur **OK** pour confirmer l'importation

Imports

- Nomenclatures
- Effectifs
- Emploi du temps**

Sélection du fichier des emplois du temps

Emploi du temps : C:\nomfichier-importEmplDuTemps.xml

Importer les indemnités de professeur principal : ☒ Oui ☐ Non

Choix des types d'ARE à importer :

Types d'ARE	
☐	Are
☐	[Fait] - CABINET ET COLLECTION D'HISTOIRE GEOGR.
☒	[Fait] - COORDINATION EPS
☐	[Fait] - HEURES UNSS
☐	[Fait] - LABORATOIRE DE SC PHYSIQUES/SC NATURELLE
☒	[Fait] - LABORATOIRE DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE

Enregistrements 1 à 5, sur 5 trouvés Page(s) 1

Traitement de type Annule et remplace

Le traitement effectué est de type "Annule et remplace". C'est un traitement exclusif, des mises à jour ne sont pas réalisables simultanément à ce traitement.

Le fait de choisir d'importer les indemnités de professeur principal, supprime toutes les indemnités de ce type dans STS Web avant de créer celles importées.

Pareillement les ARE de type choisi sont supprimées dans STS avant l'importation.

D'autres données sont importées automatiquement :

Dans un premier temps, tous les groupes ayant des effectifs calculés = 0 sont supprimés. Ensuite les groupes, les liens Groupe/MEF et Groupe/division présents dans le fichier XML sont récupérés, seulement s'ils n'existent plus (ou pas) dans STS Web (on ne supprime pas des éléments de structure dans lesquels des élèves sont inscrits).

Les services sont aussi intégrés dans STS, seulement si les éléments de structure, la modalité de cours, la matière et la ressource rattachés existent dans STS Web.

Une fois l'importation terminée, la structure de STS Web est exportée vers SCONet.